

— DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS

ARRETE
portant habilitation à dispenser la formation
prévue à l'Article R.1311-3 du Code
de la Santé Publique

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu l'Article R.1311-3 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Article R.6351-1 du Code du Travail,

Vu l'Arrêté du 12 décembre 2008 pris en application de l'Article R.1311-3 du Code de la Santé Publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction y compris de maquillage et de perçage corporel,

Vu la demande de ESPACE BEAUTE FORMATION, reçue par le Préfet de la Région Aquitaine le 28 mars 2011,

Vu les pièces du dossier et notamment le numéro d'enregistrement n°72 33 06027 33 de la déclaration d'activité de formation de l'organisme demandeur, conformément à l'Article R.6351-6 du Code du Travail ;

ARRETE

Article 1^{er} : La société ESPACE BEAUTE FORMATION, située Centre Aquilae – Bat D – Rue de la Blancherie – 33370 Artigues-près-Bordeaux, placée sous la responsabilité de M. LE CORRE Guillaume, est habilitée à dispenser la formation prévue à l'Article R.1311-3 du Code de la Santé Publique.

Article 2 : La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision. En cas de non respect, constaté par l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, des engagements pris dans le cadre des dossiers déposés pour obtenir l'autorisation, l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

Article 3 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine est chargée de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 30 juin 2011

Pour la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,
le Directeur de l'offre de soins,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick in the center.

Patrice RICHARD